



REUNION DU COMITE DU 15/03/2018 A SCHUTTRANGE

PRESENTS : Jean SCHILTZ, Raymond WEYDERT, Fernand SCHILTZ, Jean-Paul ROEDER, Nora FORGIARINI, Claude MARSON membres.

Patrick OLINGER, Secrétaire

EXCUSÉS : Simone MASSARD-STITZ, Jim SCHMITZ, membres

ABSENT : /

PROCES-VERBAL

1. Informations du président :

- a. Le bureau a décidé en sa séance du 6 février 2018 de déménager le service de l'administration aux locaux actuellement occupés par station biologique au Senningerberg. En effet un regroupement des services de l'administration et de la nature soit plus avantageux pour le fonctionnement du syndicat. En accord avec les modalités de la convention avec la commune de Contern, une lettre de résiliation du contrat de bail est envoyée à la commune de Contern.
- b. Suite à la présentation de l'étude de concept pour un centre de ressources, le Bureau a décidé d'organiser des « workshops » qui a pour but de définir la mission d'un centre de recyclage dans un contexte d'une économie circulaire. Elle aura lieu le lundi, 19 mars 2018 à 17h00 à la mairie de Niederanven.
- c. Marc Thiel, salarié à la station biologique du syndicat a informé le bureau qu'il désire prendre du congé parental à mi-temps à partir de septembre 2018. Le bureau s'occupera de son remplacement lors de sa prochaine réunion.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2018.

Le procès-verbal de la réunion du 30 janvier est approuvé à l'unanimité.

3. Présentation des plans verts pour l'exercice 2018

Les responsables de la station biologique présentent les plans verts pour l'exercice 2018. Ils ont été établis en accordance avec le budget de l'exercice 2018 et suite à des réunions avec les collègues échevinaux des communes-membres et communes conventionnées.

Le montant global des travaux présentés s'élève à 704.875,03.- € et se compose des travaux pratiques et du salaire de la responsable du SIAS-Naturzenter.

Or le total de articles votés au Budget 2018 pour la mise en œuvre de ces plans s'élève à 495.555,00.-€ tandis que les coûts effectifs s'élèvent à 537.952,03.- €. Cette différence s'explique du fait que le budget du syndicat doit être voté avant le 15 novembre de l'exercice précédent, date à laquelle il était impossible de se réunir avec toutes les collèges échevinaux afin de déterminer les plans d'action.

Suite à ces explications ainsi que dans l'assurance que le surplus des coûts sera porté entièrement par des subventions de l'Etat, le Comité décide d'approuver les plans dans sa prochaine réunion.

Le secrétariat doit se consulter entretemps avec le service de contrôle de la comptabilité des communes si des crédits supplémentaires devront être votés.

4. Approbation d'une modification de son règlement interne concernant des cadeaux de circonstance et autres prestations du syndicat.

Bien que les membres sont unanimement d'accord avec les modalités du règlement, le point est remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du comité suite à une proposition de reformulation du texte de la décision.

5. Divers :

Le Président invite les délégués des communes conventionnées qui assistent à la réunion au dîner annuel du syndicat qui aura lieu après la réunion.

6. Séance à huis clos :

Vu l'attestation de congé maternité du 12 janvier 2018, informant que le receveur du syndicat, à savoir Madame Lisy Hetting sera en congé maternité à partir du 27 mars 2018, le Comité s'est réuni en huis clos et a décidé de charger, à titre accessoire, Madame Claudine Reinardt de Canach, fonctionnaire communal auprès de la commune de Sandweiler du remplacement de Madame Lisy Hetting pour l'accomplissement des missions exclusivement réservées à la fonction du receveur du syndicat pendant son absence.

Il propose en outre au bureau d'élaborer une convention avec la commune de Sandweiler concernant la compensation financière.

Les membres du Comité

